



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

Département du Calvados

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU BUREAU

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil vingt-deux, le quatre avril**, à **18h00**, le Bureau de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la Maison de Services à THURY-HARCOURT-LE-HOM, après convocation légale, et sous la présidence de **M. Jacky LEHUGEUR**.

Étaient présents : Mme DUPUY Vanessa, Mme ONRAED Isabelle, M. PERRIN Renny, M. CARVILLE Raymond, M. HAVAS Roger, M. PITEL Gilles, M. LEHUGEUR Jacky, M. BUNEL Gilles, Mme MOUCHEL Clémentine, Mme BERNARD Chantal, M. LAGALLE Philippe, M. MAZINGUE Didier, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. BRISSET Pierre, M. MOREL Sylvain, Mme COURVAL Claudine, M. LADAN Serge, Mme FIEFFÉ Patricia.

Étaient absents excusés : M. BRETEAU Jean-Claude, M. FRANÇOIS Bruno, M. LEMOUX Julien, M. GUILLEMETTE Olivier, M. MOREL Patrick.

Était absent non excusé : M. CHAVARIA Jean-Pol.

Pouvoirs : M. LEMOUX Julien en faveur de Mme DUPUY Vanessa, M. GUILLEMETTE Olivier en faveur de Mme FIEFFÉ Patricia.

Secrétaire : Mme Isabelle ONRAED.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2022-001 : Approbation du procès-verbal de la réunion de Bureau du 07 octobre 2021

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 07 octobre 2021 a été transmis aux délégués suite à la séance. Il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Il est proposé de l'approuver.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 07 OCTOBRE 2021.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

 *Arrivée de Monsieur BUNEL*

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2022-002 : Finances : Admission en non-valeur

Les services du Centre des Finances Publiques nous ont transmis la liste ci-après des titres non recouverts, à hauteur de 220.64€.

Les crédits budgétaires sont prévus.

Cantines/garderies :

Grainville-Langannerie	96,39 €
Saint-Sylvain	16,00 €
Thury-Harcourt-le-Hom	80,75 €
	<hr/>
	193,14 €

**Apports en déchetterie
(artisans) :****27,50 €****TOTAL = 220.64 €**

La commission Finances et administration générale en date du 08 novembre 2021 propose de passer ces titres en non-valeur et d'émettre un mandat à l'article 6541 pour ce montant.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

20 VOTANTS

20 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2022-003 : Administration générale : Réflexion sur de nouvelles délégations du Conseil Communautaire au Bureau

Il est rappelé les sept points qui ne sont pas déléguables :

- Vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- Approbation du compte administratif ;
- Dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- Décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- Adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- Délégation de la gestion d'un service public ;
- Dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville [...]

Proposition de nouvelles délégations sur les thématiques suivantes :

- RH : tableau des effectifs dès l'instant que les évolutions présentées rentrent dans l'enveloppe budgétaire ;
- RH : contrats divers liés au fonctionnement des services ;
- Nomination d'un membre au sein d'une commission ;
- Signature de baux et conventions de locations ou de mise à disposition de locaux communautaires ;
- Ventes diverses (herbe, parcelles ZA dès l'instant que les tarifs de vente ont été fixés en conseil communautaire...);
- Organisation du temps scolaire sur proposition de la Commission scolaire & périscolaire.

Pour rappel, la délibération CC082 du 24/09/2020 est présentée **en annexe 1**, et la note de l'UAMC figure **en annexe 2**.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DÉCIDE DE PROPOSER CES NOUVELLES DÉLÉGATIONS AU VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

20 VOTANTS
20 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2022-004 : Développement touristique : Demande de subventions auprès du Département pour les actions d'entretien et d'aménagement 2022 sur le site de Château Ganne

Conformément à la convention du 16 octobre 2019 et au plan de gestion de 2006, il est convenu, d'une part, la réalisation des travaux suivants pour l'année 2022 :

- Entretien des équipements ;
- Débroussaillage des arases et parements des maçonneries ;
- Tonte et débroussaillage de la haute et basse cours ;
- Entretien des chemins pédestres ;
- Débroussaillage d'une partie des douves ;
- Maîtrise des rhododendrons ;

Le coût total de ces interventions est estimé à 21 183 € TTC avec une participation financière possible du Département à hauteur de 70 % sur les dépenses de fonctionnement comme sur les dépenses d'investissement. Le reste à charge pour la collectivité s'élèverait ainsi à 5 604,90 € (*détail des coûts en annexe 3*).

Il est proposé de solliciter l'aide du Département pour le financement de l'ensemble des actions citées ci-dessus.

Il est également proposé d'autoriser le Président ou son représentant à lancer les opérations et à signer toutes les pièces relatives à celles-ci.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

20 VOTANTS
20 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2022-005 : Infrastructures communautaires : Demande de subvention auprès du Département pour le projet RPE de Gouvix

Dans le cadre du projet de construction du RPE à Gouvix, nous venons d'apprendre qu'il est possible de solliciter le Département au titre du prochain contrat de territoire, pour compléter le plan de financement de l'opération.

Il est rappelé que cette opération est inscrite au PPI et que les crédits sont prévus au budget.

Etant donné que les travaux sont prêts à démarrer, et afin de ne pas les retarder, il nous faut adresser un dossier de demande de subvention en urgence avec un démarrage anticipé.

Coût de l'opération :	293 512€ HT
CAF (80% de 250 000€) :	200 000 € (68.14%)
CD14 (contrat de territoire) :	34 810 € (11.86%)
CDC (solde) :	58 702 € (20%)

Il est donc proposé de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention au titre du prochain contrat de territoire et de demander une autorisation de démarrage anticipé des travaux.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

20 VOTANTS

20 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Divers points ont été abordés et ont fait l'objet d'échanges, notamment le projet de cuisine centrale de proximité, l'organisation de manifestations par l'office de tourisme, et l'éolien.

Fin de séance à 19h45.